

Le modèle québécois : un horizon théorique pour la recherche, une porte d'entrée pour un projet de société ?

The Quebec Model: A Theoretical Horizon for Research, a Gateway for a Social Project?

Benoît Lévesque



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/1012>

DOI : [10.4000/interventionseconomiques.1012](https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.1012)

ISBN : 1710-7377

ISSN : 1710-7377

Éditeur

Association d'Économie Politique

Référence électronique

Benoît Lévesque, « Le modèle québécois : un horizon théorique pour la recherche, une porte d'entrée pour un projet de société ? », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 29 | 2002, mis en ligne le 01 octobre 2002, consulté le 29 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/1012> ; DOI : [10.4000/interventionseconomiques.1012](https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.1012)

Ce document a été généré automatiquement le 29 mai 2019.



Les contenus de la revue *Interventions économiques* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Le modèle québécois : un horizon théorique pour la recherche, une porte d'entrée pour un projet de société ?

The Quebec Model: A Theoretical Horizon for Research, a Gateway for a Social Project?

Benoît Lévesque

Introduction¹

- 1 La question du modèle québécois de développement s'est d'abord imposée à nous dans le cadre de la programmation de recherche du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES²). Dans un premier temps, les recherches réalisées individuellement ou collectivement ont montré que la plupart des expérimentations socio-économiques qui se sont multipliées au cours des deux dernières décennies, constituaient autant d'initiatives visant à répondre aux limites d'un modèle de développement jusqu'alors dominant, le modèle fordiste ou keynésien, et qui dans le cas du Québec, s'est traduit par *la révolution tranquille* (CRISES, 1995-2000). Dans un deuxième temps, l'équipe a voulu comprendre comment ces innovations relativement localisées et portées par des entrepreneurs individuels, collectifs ou encore communautaires pouvaient contribuer à l'émergence d'une nouvelle configuration des rapports État-marché-société civile voir d'un nouveau modèle de développement (Lévesque, 2000 ; Bourque, 2000). Enfin, dans la mesure où nous étions également engagés dans certaines de ces expérimentations, nous n'avons pu éviter de prendre position au regard du débat public portant sur le modèle québécois (Lévesque, Bourque et Vaillancourt, 1999). Sous cet angle, le modèle québécois nous semble représenter une porte d'entrée – peut-être la principale – pour discuter du projet de société et du renouvellement de la démocratie (Favreau et Lévesque, 1996 ; Vaillancourt et Laville, 1998).

- 2 Dans ce court texte, nous définirons rapidement ce que nous entendons par modèle de développement. Par la suite, nous présenterons quelques-unes des grandes conclusions des recherches réalisées au cours des dix dernières années dans le cadre du CRISES. Ce faisant, nous devrions montrer que le modèle québécois en émergence diffère considérablement de celui de la révolution tranquille, sans pouvoir conclure pour autant à sa supériorité par rapport à la configuration ontarienne, même si les deux partagent une inscription forte bien que différente dans le modèle canadien. En adoptant un point de vue plus personnel, nous concluons sur les enjeux politiques que soulève le débat sur ce modèle sous l'angle de la démocratie, des formes de gouvernance et du projet de société.

La notion de modèle de développement

- 3 Dans son acceptation la plus large, l'idée de modèle québécois renvoie à celle de modèle de développement, une notion qui se limite ni au système de production et encore moins au modèle d'entreprise mais qui inclut aussi, le mode de régulation et les rapports sociaux (Bourque, 2000 ; Dupuis, 1995 ; Bélanger et Lévesque, 1995). Cependant, même dans le cas d'une définition aussi large, il est possible de proposer des analyses et d'arriver à des évaluations passablement différentes. Pour éviter certaines ambiguïtés sur notre approche, deux précisions préliminaires s'imposent.
- 4 En premier lieu, nous nous efforçons de prendre le terme modèle de développement non pas dans un sens normatif, un modèle à imiter, mais dans le sens d'une configuration réunissant divers éléments dont la cohérence résulte d'une « construction théorique a posteriori » conformément à la méthode du type idéal (Weber, 1965). Par conséquent, nous nous préoccupons moins de montrer la supériorité du modèle québécois que ses caractéristiques en termes de configuration³, quitte à se demander par la suite si cette dernière correspond bien à la volonté collective.
- 5 En deuxième lieu, la notion de modèle de développement suppose l'identification d'un certain nombre d'éléments qui lui donnent une existence bien concrète. Comme les éléments retenus varient considérablement selon les approches théoriques, il est possible de proposer différentes configurations pour une même société et par suite d'arriver à une évaluation divergente de la configuration identifiée (Dupuis, 1995 ; Migué, 1999 ; Boyer et Freyssenet, 2000 ; Paquet, 1999). Si l'on considère, par exemple, que la société n'est formée que d'individus isolés dont les choix ne se font que sous la logique du calcul égoïste, les composantes du modèle de développement seront différentes de ceux et celles qui soutiennent une approche selon laquelle la société est composée non seulement d'individus mais également d'acteurs collectifs ouverts à l'intérêt collectif et éventuellement à l'intérêt général. De même, si l'on considère que les grandes crises économiques ne sont que des déséquilibres passagers résultant d'interventions intempestives de forces irrationnelles, l'évaluation du modèle du développement risque fort d'être différente de ceux qui avancent que les crises résultent en grande partie de la dynamique des rapports sociaux et donc de problèmes relevant de la régulation de ces rapports. D'où l'importance de bien identifier les approches qui inspirent l'analyse du modèle de développement puisqu'une bonne partie des désaccords repose alors sur des choix théoriques eux-mêmes inspirés par les valeurs des chercheurs.
- 6 Comme plusieurs de nos collègues du CRISES, nos recherches s'inspirent principalement trois ensembles d'approches pour caractériser ce que nous entendons par modèle de

développement, soit les approches institutionnalistes (importance des règles institutionnelles), les théories de l'organisation (importance des modalités de coordination et de la culture) et les approches en termes de mouvements sociaux (importance des acteurs collectifs et des valeurs) (Lévesque, Bourque et Forgues, 2001 ; Bélanger et Lévesque, 1992 et 1992a). Chaque approche met en lumière différents éléments qui nous permet de caractériser la notion de modèle de développement.

- 7 Ainsi, les approches institutionnalistes soutenues principalement par des économistes hétérodoxes contribuent à faire ressortir les liaisons entre le cadre institutionnel (et politique) et le système de production dans une société donnée. Ainsi, l'école française de la régulation insiste sur la nécessaire compatibilité entre le régime d'accumulation et le mode de régulation tout en identifiant une diversité de formes pour ces deux ensembles (Boyer, 1995 et 1986 ; Lipietz, 1984). De même, les nouveaux institutionnalistes américains tels Piore et Sabel (1989 et 1985) ont identifié, pour la fin des années 1970, l'amorce d'un tournant majeur dans l'organisation de la production, celui de la spécialisation flexible que rendent possibles aussi bien les nouvelles technologies qu'une demande pour des produits de qualité. Ce tournant serait comparable à celui qui avait permis, au début du XXe siècle, la production de masse qui s'épanouira par la suite avec la consommation de masse favorisée par les politiques keynésiennes et la redistribution dans le cadre de l'État providence.
- 8 Les conventionalistes qui s'inscrivent également dans le courant institutionnaliste, ont contribué à renouveler la théorie des organisations tout en complétant l'approche de la régulation. Ainsi, les conventionalistes tentent de rendre compte du marché comme forme organisationnelle plutôt que d'expliquer les organisations en termes de substituts au marché comme le font les analyses en termes de coûts de transaction (Williamson, 1975). Selon cette approche relevant de la socio-économie, le marché comme forme organisationnelle se doit d'être complété par d'autres conventions relevant aussi bien de la proximité et des réseaux que du bien commun et de projets relativement partagés (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Boltanski et Chiapello, 1999 ; Steiner, 1999). Pour l'analyse des trajectoires nationales, ils ont identifié des conventions d'identification et des conventions de participation qui permettent de distinguer les sociétés selon la plus ou moins grande ouverture à la concertation des acteurs sociaux et selon la plus ou moins grande identification des citoyens à l'ensemble national ou régional auquel ils appartiennent (Salais et Storper, 1993). Ces diverses conventions permettent de spécifier un modèle de développement non seulement du point de vue des formes institutionnelles, mais également du point de vue des formes organisationnelles, des modes de gouvernance et des logiques d'action voire de la culture. Sur les modes de gouvernance, les néo-corporatistes apportent également un éclairage relativement convergent (Streeck et Schmitter, 1985) alors que les analyses en termes de capital social élargissent la perspective (Putnam, 1999).
- 9 Enfin, les approches relevant des sciences sociales (sociologie et sciences politiques) notamment celles des mouvements sociaux, tentent de caractériser les modèles de développement à partir des rapports sociaux et soutiennent que cette dimension est relativement déterminante sur les deux autres (Touraine, 1999, 1978 ; Offe et Wiesenthal, 1985 ; Melucci, 1989). Selon ces approches, une société est composée non seulement d'individus, mais également de groupes sociaux ayant la capacité de se donner des projets de société comme le mouvement ouvrier l'a fait à partir du XIXe siècle et comme le font actuellement les nouveaux mouvements sociaux dont le mouvement des

femmes et le mouvement écologique. Sous cet angle, les institutions sont ainsi le produit non seulement de décisions des gouvernements, mais aussi de compromis entre groupes sociaux, au moins dans le cas des États de droit. À leur tour, les compromis institutionnalisés circonscrivent l'espace à l'intérieur duquel les organisations peuvent s'exprimer selon l'autonomie qui leur est propre. Ce faisant, les approches sociologiques et de sciences politiques complètent celles des économistes institutionnalistes au moins dans deux directions.

- 10 D'une part, elles montrent que les rapports de travail à eux seuls ne suffisent à rendre compte ni du modèle de développement, ni de la configuration du système de production. Autant et parfois plus que les syndicats, les revendications du mouvement écologique, des mouvements de consommateurs, des autochtones, mouvements des régions, par exemple, peuvent influencer non seulement sur la localisation d'une entreprise mais également sur des décisions touchant les politiques industrielles et à fortiori les politiques sociales (Bélanger et Lévesque, 1992 ; Noël, 1990 ; Breton et Levasseur, 1990). D'autre part, les nouveaux acteurs sociaux formulent des demandes sociales en ce qui concerne non seulement le système de production mais également le système des services collectifs. Sur ce point, ils remettent en cause l'exclusion des usagers dans la production des services et proposent de nouvelles formes de participation qui appellent une reconfiguration de l'État-providence (Noël, 1996 ; Vaillancourt et Laville, 1998). Ces approches expliquent ainsi pourquoi l'économie sociale et ce que d'autres appellent le tiers secteurs prennent de plus en plus d'espace, notamment dans les services aux personnes (Jetté et alii, 2000). En somme, selon cette approche, les nouveaux acteurs sociaux portent de nouvelles demandes sociales qui appellent un modèle de développement. Les acteurs sociaux ainsi entendus sont donc la composante la plus déterminante pour différencier les modèles de développement puisque d'une part, la forme de l'État et les formes institutionnelles résultent en quelque sorte d'un quasi-contrat social entre eux et, d'autre part, les modes de gouvernance comme formes organisationnelles sont eux-mêmes plus ou moins marqués par les compromis sociaux tels qu'institutionnalisés par l'État. Tout en prenant acte des contraintes externes relativement comparables mises en lumière par les études sur la mondialisation (Strange, 1996 ; Deblock et Ethier, 1992 ; Brunelle, Bélanger et Deblock, 1999), notre cadre théorique permet de poser comme hypothèse une diversité de trajectoires nationales (Crouch, C. et W. Streeck, 1996 ; Hollingsworth et Boyer, 1997).
- 11 Ces approches permettent de caractériser les divers modèles de développement à partir des éléments suivants : 1) les acteurs sociaux (force, vision et stratégie), leurs alliances pour former un bloc social et le paradigme sociétal qui leur donne sens ; 2) le mode de régulation et les formes de gouvernance, soit entre autres la place respective du marché, de l'État et de la société civile ; 3) le système de production, les formes de l'organisation du travail, les rapports entre les entreprises, les politiques industrielles et économiques ; 4) le système des services publics, la redistribution et l'organisation des services ; 5) les politiques d'insertion dans l'économie mondiale. Si ce cadre théorique inspire nos recherches, ces dernières ne touchent pas à toutes ses composantes, et de plus, ces quatre configurations sont retenues comme autant de types idéaux qui se distinguent aussi bien du point de vue des alliances que de la place respective de l'État, du marché et de la société civile pour la régulation et la coordination du système de production et du système des services collectifs.
- 12 Pour chacune des quatre configurations identifiées, il est possible d'entrevoir la forme dominante des institutions et des organisations de même que la conception dominante de

l'intérêt général. Au plan de la régulation et de la gouvernance, le modèle concurrentiel qui s'impose dans la seconde moitié du XIXe siècle, répond **aux défaillances d'une société** où prédominaient la dépendance des personnes et les rapports politiques encastrant les activités économiques (Polanyi, 1944, 1983). Le modèle forçat ou keynésien fait appel intensivement à l'État pour apporter une solution aux **défaillances de l'autorégulation marchande**, mais les années 1975-1985 mettent en lumière les défaillances du couple État-Marché de sorte que la reconnaissance de **la société civile** s'impose désormais, sans doute différemment, aussi bien à droite qu'à gauche. À droite, le néolibéralisme propose l'autorégulation marchande, mais avec l'aide de la société civile pour les perdants : ceux qui ne peuvent satisfaire leurs besoins ou même survivre dans le cadre du marché doivent s'en remettre à l'économie informelle, à l'économie domestique ou encore à la charité telle qu'encouragée par les diverses religions. À gauche, on retrouve deux propositions. Une première suppose que le couple État-Marché tel qu'expérimenté dans le fordisme et le providentialisme peut s'imposer à nouveau (retour à l'identique). Une seconde prend acte des limites du couple État-Marché pour proposer d'y adjoindre la société civile dans le cadre d'un modèle partenarial et d'une reconnaissance du caractère pluriel de l'économie et donc d'une reconnaissance de la contribution respective des activités marchandes, non marchandes et non monétaires, et des hybridations contrastées que réalisent les secteurs privé, public et d'économie sociale (Laville, 1994). Ce modèle ne peut s'épanouir sans un cadre institutionnel approprié pour la concertation et sans instances intermédiaires qui permettent l'expression et la délibération entre des parties prenantes (stakeholders) non seulement au niveau des entreprises mais également des régions et secteurs. Cela dit, la vitalité de la société civile et le dynamisme des acteurs sociaux constituent des conditions *sine qua non* pour qu'un modèle partenarial puisse apparaître comme reconfiguration.

- 13 L'ensemble des travaux réalisés par les chercheurs du CRISES, tendent à montrer qu'un nouveau modèle de développement est émergence au Québec, un modèle que l'on pourrait qualifier de partenarial, un modèle qui se distingue aussi bien du modèle keynésien ou fordiste de la révolution tranquille que du modèle néolibéral, même si ce dernier est devenu une référence incontournable. Nous tenterons maintenant d'illustrer cette hypothèse.

TABLEAU 1: MODELE DE DEVELOPPEMENT: QUATRE TYPES IDÉAUX

MODELES	CONCURRENTIEL	FORDISTE PROVIDENTIALISTE	NÉOLIBÉRAL	PARTENARIAL
INTERET GENERAL	Somme des intérêts particuliers	Intérêt supérieur: un au-delà des intérêts particuliers (État)	Somme des intérêts particuliers	diversité d'intérêts collectifs - hiérarchisation
GROUPE PORTEURS (COMPROMIS)	Bourgeoisie et propriétaires (marchand-domestique)	Industriels, syndicats, technocrates (civique-industriel)	financiers, économie du savoir, majorité silencieuse (marchand-domestique)	patronat-syndicats-groupe sociaux (quadrupartisme) (march.-civiq.solidaire)
ÉTAT	État minimal (circonsrit)	État interventionniste: régulateur, redistributeur, producteur, Acteur social (État inséré)	Défaillances de l'État État minimal: dernier recours Déréglementation	État partenaire, régulateur et redistributeur
MARCHÉ	Autorégulation + marchandises fictives Allocation optimale	Défaillances du marché Marché circonsrit	Autorégulation + marchandisation des marchandises fictives	Supériorité du marché pour coordination, défaillances reconnues
SOCIÉTÉ CIVILE	Le social: charité, bienveillance et philanthropie	Défaillance de la société civile le social: un coût + débouché	Capital social Économie sociale non-marchande (pour les exclus)	Le social: un actif Économie sociale: marchande + non-marchande
INSTITUTIONS	Assurer la concurrence État: infrastructures, armé, justice, etc.	Étatisation s. publiques Entreprises publiques règles, réglementation	Assurer la concurrence, soutenir les industries nationales, privatisation sans arriérés	Assurer la concertation, sommets et tables sectorielles, soutien aux industries nationales
ORGANISATIONS	Petites organisations décentralisation	Grandes organisations, bureaucratie, centralisation hiérarchie publique (économie d'échelle)	Organisation flexible, impartition, décentralisation Orientation-client	Organisation réseau, participation négociée, décentralisation, citoyenneté
FINALITÉ	Croissance économique	Croissance économique, emploi, pouvoir d'achat	Croissance économique	Croissance économique, démocratisation

Le cas québécois, selon les recherches du CRISES

- 14 Conformément à la problématique exposée précédemment, nos recherches portent sur trois composantes du modèle de développement québécois qui représentent pour nous autant de chantiers, tout en étant bien conscient qu'au plan politique tout ne se décide pas au Québec⁴. Les acteurs sociaux organisés (syndicats, associations patronales, mouvement coopératif et mouvement communautaire) constituent un premier chantier de recherche qui s'impose du fait que ces acteurs organisés ont une influence certaine sur leurs membres et habituellement les moyens pour encourager la diffusion des innovations qui surgissent plus souvent qu'autrement à l'échelle locale, notamment en raison de la rigidité ou de la non-fonctionnalité des institutions relevant du modèle antérieur de développement. Les entreprises manufacturières et certains services marchands tels les services financiers sont l'objet d'un deuxième chantier qui nous permet de caractériser entre autres, les innovations organisationnelles et institutionnelles dans les rapports de travail. Enfin, l'économie sociale, aussi bien dans le domaine du développement social que dans celui du développement économique, constitue le troisième chantier qui met en lumière plus particulièrement, les rapports de consommation (rapports aux usagers et aux consommateurs) ainsi que ceux au territoire (développement communautaire et local). La place de l'économie sociale dans une société donnée fournit une bonne indication du modèle de développement : dans le modèle fordiste-keynésien, elle y occupe une place résiduelle ; dans le modèle néo-libéral, elle est tirée vers le bas, vers l'économie informelle ; dans le modèle partenarial, elle représente une composante en interaction avec le secteur public et le secteur privé.

Les acteurs sociaux : vers une nouvelle régulation

- 15 L'hypothèse d'un "modèle" national suppose au départ une dynamique des acteurs sociaux relativement spécifique. Sur ce point, les recherches relèvent que les acteurs sociaux au Québec se distinguent aussi bien en raison de leur poids respectif et leur diversité que par leurs orientations stratégiques. Parmi les acteurs sociaux les mieux organisés au Québec, les **syndicats** arrivent en tête de liste. Ils se distinguent d'abord par leur importance quantitative et qualitative, soit un taux de syndicalisation plus élevé que partout ailleurs en Amérique du Nord⁵ et une présence significative sur le terrain des relations de travail et de l'organisation du travail, sans oublier une participation de plus en plus importante à la propriété des entreprises (Harrisson et Laplante, 1996 ; Grant et Lévesque, 1996 ; Comeau et Lévesque, 1993). De même, **les coopératives et les entreprises de la nouvelle économie sociale** ont non seulement le taux de pénétration le plus élevé en Amérique du Nord, mais elles sont également les mieux organisées comme en témoignent le Conseil de la Coopération du Québec et le Chantier de l'économie sociale (Lévesque, Malo, Girard, 1999 ; Lévesque et Mendell, 1999). Enfin, les associations patronales sont aussi relativement dynamiques et désireuses de travailler ensemble : d'une part, le Conseil du patronat du Québec constitue un regroupement qu'on ne retrouve pas au Canada anglais (même si les associations patronales y sont nombreuses) ; d'autre part, ces associations ont manifesté le désir d'une meilleure concertation entre elles (ex. le projet de regroupement du Conseil du patronat et de la Chambre de commerce du Québec ; le projet d'une coordination entre le CPQ et l'Alliance des manufacturiers du Québec).
- 16 Du point de vue des **orientations stratégiques**, les positions des divers acteurs se sont transformées au cours des trente dernières années passant **de l'affrontement à la concertation, puis à la promotion du partenariat** (voir le tableau 3). Suite à la récession de 1980-1981 et à la crise de l'emploi qui s'en est suivi, les syndicats ont opéré un revirement stratégique, notamment la FTQ avec la création du Fonds de solidarité (Lévesque, Bélanger, Bouchard, Mendell, 2000 ; Boucher, 1992), de sorte qu'ils valorisent maintenant la participation des travailleurs dans les entreprises et dans les instances intermédiaires pour les secteurs industriels et le développement local et régional (Charest, 1999 ; Bourque, 2000 ; Lévesque, 2000a, 1999a). La crise de l'emploi et la mondialisation combinée au nationalisme économique ont sans doute également favorisé ce revirement. Pour des entreprises tournées de plus en plus vers l'exportation, l'ouverture des marchés et notamment l'ALENA laisse supposer la possibilité d'un jeu à somme positive résultant de la conquête de nouveaux marchés (gagnant-gagnant). Sous cet angle, les syndicats et les travailleurs voient apparemment plus clairement que leur implication dans l'organisation du travail peut non seulement rendre les entreprises plus compétitives et rentables mais également consolider leurs emplois (ce qui ne va pas toujours de soi). À cela s'ajoute, l'adhésion sans doute critique des syndicats aux objectifs du nationalisme économique et la prise en considération de la crise du travail telle qu'elle s'était manifestée dans la décennie précédente. Ce revirement, qui ne s'est pas fait sans questionnement et tiraillement, suppose un renouvellement des pratiques syndicales (Lapointe, 1995, 1998, 1998a ; Grant, 1996 ; Gagnon, 1998). Enfin, sur le terrain de l'emploi et du partenariat, les associations patronales y compris le Mouvement Desjardins n'ont pas toujours un discours cohérent : leur refus du laisser-faire et du néolibéralisme les

entraîne quand même à privilégier la participation individualisée plutôt que celle négociée avec leurs employés (Grignon, 1997 ; Kerstrat, 1999 ; Lévesque, Bélanger et Mager, 1999 ; Grant, 2000).

Tableau 2 : changement de stratégies des acteurs sociaux (1960-2000)

Période	Syndicats	Groupes communautaires	Mouvement coopératif
1960-1970	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance + extension (secteur public) • Revendication de services publics étatiques • Demande de démocratie (accès aux services) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de citoyens (syndicalisme du cadre de vie) • Revendication de services publics étatiques • Demande de démocratie 	<ul style="list-style-type: none"> • De l'anti-étatisme à la participation • Pour un secteur coopératif (3^{ième} secteur)
1980-1990	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicalisme de lutte des classes • Autogestion : eux ou nous • Autonomie absolue 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes de service + ML • Autogestion • Autonomie absolue 	<ul style="list-style-type: none"> • Ancienne coop. : nationalisme économique • Nouvelle coop : socialisme autogestionnaire
1990-2000	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation et partenariat (échelle nationale, sectorielle, régionale locale) • Comités paritaires, • Contrats sociaux • Entreprise et dével. économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation et par-tenariat (échelle nationale, sectorielle, régionale et locale) • Développement social et économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation et partenariat • Un mouvement coopératif unifié mais pluriel • Ouverture vers l'économie sociale

D'après Bélanger, Boucher et Lévesque, 1994 ; Kerstrat, 1998.

- 17 Pour les **organisations communautaires**, les recherches du CRISES révèlent également un revirement stratégique. En trois décennies, la plupart des organisations communautaires sont passées du syndicalisme du cadre de vie dans les années 1960 aux groupes autonomes de services dans la seconde moitié des années 1970, en passant par les expérimentations dans les années 1980 de sorte que les années 1990 ouvrent sur de nouvelles modalités de reconnaissance et d'institutionnalisation (Bélanger et Lévesque, 1992 ; Favreau et Lévesque, 1996 ; Lévesque et Vaillancourt, 1998 ; Lévesque et Mendell, 1999 ; Comeau et alii, 2001). En effet, depuis quelques années, les organisations communautaires qui valorisent la participation des usagers, se sont données une vision du développement où les frontières entre le social et l'économique ont été remises en question (Comeau et Gaudreau, 2000 ; Comeau et Lacombe, 1998). Ainsi, la nouvelle économie sociale situe les services de proximité non seulement dans le domaine de la santé et des services sociaux (et donc dans le développement social), mais également dans le cadre du développement économique communautaire (DÉC) et du développement local (Lévesque et Ninacs, 2000 ; Lévesque, 1999 ; Favreau et Lévesque, 1996 ; Mendell, 1994). Enfin, la concertation entre les acteurs sociaux se manifeste à plusieurs niveaux, soit à l'échelle nationale, l'échelle méso que constituent les concertations sectorielles,

régionales et locales et enfin à l'échelle locale, soit au niveau de l'entreprise et des collectivités locales. À l'échelle du Québec, les sommets socio-économiques remontent à la fin des années 1970, mais le *Sommet sur l'économie et l'emploi* tenu à l'automne 1996 se distingue des précédents par le fait qu'il a réuni non seulement les syndicats et le patronat mais également des groupes communautaires et de femmes, représentant environ 20 % de l'ensemble des délégués. À l'échelle méso, la concertation et le partenariat se traduisent par des instances intermédiaires dans le domaine (Charest, 1998 et 1999; Lévesque, 1999a) de la formation, des stratégies industrielles et du développement régional et local. Même si ces instances ont été moins étudiées jusqu'à présent par le CRISES, elles demeurent importantes, car permanentes et susceptibles d'influer sur des pratiques bien concrètes. On dénombre ainsi une vingtaine de **comités sectoriels de la main d'œuvre** dans le domaine de la formation professionnelle, le même nombre de tables de concertation sectorielles. Enfin, sur le plan territorial, relevons les dix-sept conseil régionaux de développement et les 125 centres locaux de développement (CLD)⁶ qui sont à la fois des lieux de concertation réunissant les divers acteurs sociaux et des guichets de services pour les entreprises et plus largement le développement économique des territoires concernés.

Le système de production et les rapports de travail

- 18 Nos recherches sur le système de production, ont porté principalement sur les rapports de travail, sans pour autant exclure les diverses composantes de ce système. Dans le cadre de cet article, nous regarderons trois composantes de ce système, soit la politique industrielle, la structure de propriété et l'organisation du travail dans les entreprises. L'analyse des politiques industrielles se réfère à l'ouvrage de Gilles L. Bourque (2000), ouvrage qui résulte d'une thèse de doctorat réalisée sous notre direction et avec le soutien du CRISES.

Les politiques industrielles

- 19 L'ouvrage de Bourque porte sur la modernisation du système productif qui s'échelonne de 1985 à 1994, alors que le Parti Libéral du Québec (PLQ) était au pouvoir. L'analyse de cette période est précédée par un chapitre sur les politiques industrielles de la révolution tranquille et suivie d'une postface portant sur les cinq dernières années du PQ.

Tableau 3 : Politiques industrielles

	Révolution tranquille	Néolibéralisme	Partenariat
Acteurs sociaux + Compromis	<ul style="list-style-type: none"> • Bourgeoisie industrielle et syndicat • Marchand-civique 	<ul style="list-style-type: none"> • Financiers-managers • Marchand-domestique 	<ul style="list-style-type: none"> • Quadripartisme (État-Bourgeoisie-syndicat-communautaire) • Marchand-civique-solidaire

État + Organisation étatique	<ul style="list-style-type: none"> • Inséré • Planification étatique • Société d'État 	Circonscrit Déréglementation Privatisation	<ul style="list-style-type: none"> • Situé et non extérieur • Partenariat
Marché + Hiérarchie corporative	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementé • Coûts de transaction 	<ul style="list-style-type: none"> • Autorégulé • Coûts d'adaptation • Flexibilité externe 	<ul style="list-style-type: none"> • Socialisé plutôt que réglementé • Coûts d'innovation • Flexibilité interne
Société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Citoyenneté sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes d'intérêt à proscrire 	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation et délibération
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Hiérarchie privée et publique • Rapport salarial fordiste 	<ul style="list-style-type: none"> • Petite organisation et impartition • Rapport salarial ind. 	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat, réseaux et stakeholders • Participation négociée
Politiques économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de la demande • + politique monétaire et fiscale 	<ul style="list-style-type: none"> • Économie de l'offre 	<ul style="list-style-type: none"> • Économie de l'offre intégrée : R&D, formation et financement
Politiques industrielles	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques industrielles • Diversification 	<ul style="list-style-type: none"> • Libre-échange tous azimuts, conquête des marchés externes 	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialisation orientée (remise en cause de la diversification et autosuffisance)
Politiques régionales	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles de développement, • Infrastructures • Déconcentration 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de politique régionale • S'en remettre au local 	<ul style="list-style-type: none"> • Décentralisation, • Gouvernance locale • Nouveaux outils de développement

D'après Gilles L. Bourque, 2000

- 20 Ce tableau montre clairement comment les politiques industrielles et plus largement, les politiques économiques actuelles se différencient aussi bien du modèle de la révolution tranquille que du modèle néolibéral. D'où l'expression d'un modèle québécois seconde manière misant sur le partenariat et la concertation des divers acteurs sociaux. La stratégie industrielle qui est qualifiée d'offensive, repose sur une coordination gouvernementale décentralisée : tables de concertation, grappes industrielles, promotion de l'entreprise-réseau, contrats sociaux dans les relations de travail, prises de participation minoritaire au capital-actions d'entreprises capitalistes, etc. Au lieu d'oeuvrer à la mise en place d'une structure industrielle pleinement diversifiée, l'État partenarial s'efforce de s'investir dans quelques secteurs stratégiques en termes de valeur ajoutée pour tirer profit de son insertion dans l'économie-monde. À cette fin, il opte pour une stratégie misant sur l'offre intégrée : recherche et développement, formation de la main-d'oeuvre, accès au financement, etc. De même, il se refuse à devenir entrepreneur et gestionnaire des entreprises : une participation minoritaire lui suffit pour affirmer des demandes visant l'intérêt général. En somme, depuis au moins le début des années 1990, les politiques industrielles se caractérisent par la reconnaissance d'une pluralité d'acteurs collectifs (et notamment des organisations communautaires et de femmes), la régionalisation et la décentralisation, une certaine socialisation du marché et une

ouverture vers une économie sociale et plurielle, une démocratisation des rapports de travail, une revalorisation de la formation et une professionnalisation du travail, une intervention étatique située (et non externe à la société comme le supposaient les keynésiens) et enfin la multiplication des lieux de délibération avec les acteurs sociaux.

- 21 La configuration partenariale donnerait ainsi cohérence à la plupart des expérimentations et des innovations dans le domaine des politiques industrielles et du développement économique. . Par contre, l'analyse réalisée par Gilles L. Bourque montre d'une part, que le modèle est en émergence (les retournements de politiques ne sont pas impensables) ; d'autre part, que les approches marchande (néolibérale) et hiérarchique (fordiste) sont encore privilégiées par certains acteurs sociaux et représentants politiques.

Structure de propriété : une nouvelle économie mixte

- 22 La structure de propriété des entreprises québécoises présentent deux caractéristiques. D'une part, la structure économique contrôlée par les québécois repose sur trois piliers : les **entreprises d'État** tel Hydro-Québec, les **entreprises relevant de l'économie sociale** tel le Mouvement Desjardins ou encore le Fonds de solidarité des travailleurs (FTQ), les **entreprises capitalistes** tels Quebecor (Bélanger et Lévesque, 1995 ; Lévesque et Malo, 1992). D'autre part, ces entreprises québécoises entretiennent des rapports étroits entre elles de sorte qu'elles constituent une nouvelle économie mixte ou économie plurielle quant à ses formes de propriété. En effet, si les sociétés d'État et les entreprises de l'économie sociale sont des entreprises à propriété collective, les entreprises capitalistes à contrôle francophone (ex Cascades ou SNC-Lavalin) sont également le résultat d'un effort collectif. Ces entreprises capitalistes n'auraient pu croître ou encore demeurer sous contrôle québécois si l'État n'était intervenu à travers la Caisse de dépôt et de placement, le Régime d'épargne actions (REA) ou encore les contrats d'Hydro-Québec.
- 23 Autrement dit, les entreprises collectives sont non seulement plus nombreuses au Québec qu'ailleurs, mais elles y exercent des **effets structurants** en raison des liens et des partenariats qu'elles entretiennent entre elles et avec les autres entreprises québécoises. Ces effets structurants se font sentir non seulement dans le domaine de l'ingénierie et de l'énergie à partir d'Hydro-Québec, mais également dans le domaine financier à partir de la Caisse de dépôt et de placement, du Mouvement Desjardins et du Fonds de solidarité des travailleurs (FTQ). De plus, les syndicats sont engagés dans cette dynamique à travers leur participation au Conseil d'administration de la Caisse de dépôt et de placement (les présidents de la CSN et de la FTQ y siègent) et plus récemment à travers le financement des entreprises par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) créé en 1983 et par Fondation, le Fonds de développement pour la coopération et l'emploi de la CSN créé en 1995 (Lévesque, Bélanger, Bouchard, Mendell, 2000 ; Lévesque, Mendell et Van Kemenade, 1994).
- 24 Plus récemment, il apparaît que les **entreprises émergentes**, soutenues par le capital de risque, le sont au Québec principalement par du capital de développement contrôlé par des entreprises collectives (Lévesque et Mendell, 2001). Ainsi, les 450 fonds de développement que l'on retrouve actuellement au Québec, relèvent pour la quasi totalité de l'économie publique et sociale.
- 25 En somme, ces pratiques d'investissement de moins en moins marginales au Québec constituent une inflexion significative par rapport à une financiarisation de l'économie

opérant une déconnexion de la finance par rapport à l'économie réelle, soit celle des territoires et des secteurs d'activité économique (Boyer, 1999 ; Orlean, 1999).

Les entreprises et l'organisation du travail

- 26 Sur les entreprises manufacturières, les chercheurs du CRISES ont réalisé plus d'une cinquantaine de monographies d'usine⁷ pour caractériser le type de modernisation sociale, soit entre autres la nature des rapports de travail entre le patronat et les syndicats (partages du pouvoir et de la richesse) et le type d'organisation du travail y prédominant (mode de gestion, équipe de travail, qualification) (Grant et Lévesque, 1997). À cette fin, nous avons établi une typologie des modèles de modernisation sociale qui croisent ces deux dimensions (Bélanger, Grant et Lévesque, 1994). Pour la première dimension, celle des relations de travail, nous prenons le contrat de travail comme variable principale. D'où trois cas de figure : 1) celui d'un contrat de travail négocié pour le partage de la richesse, mais ne faisant pas de place à la participation à l'organisation du travail (extension des droits de gérance), 2) celui du contrat de travail individualisé ou encore la remise en cause des règles collectives, 3) celui du contrat de travail négocié et faisant place à la participation à travers, par exemple, des comités paritaires. Pour la seconde dimension, celle de l'organisation du travail, nous retenons la qualification comme variable synthétique, étant bien entendue que le taylorisme se caractérise par la déqualification et son dépassement par la requalification. Combinées entre elles, ces deux dimensions donnent six types d'entreprises comme le montre bien le tableau 4 :

Tableau 4 : les modèles de modernisation des entreprises

Dimension institutionnelle / Dimension organisationnelle	Règles collectives et exclusion	Dissolution ou affaiblissement des règles coll.	Règles collectives Inclusion Participation
Déqualification	(1) <u>Fordisme</u> et taylorisme	(3) <u>Néo-fordisme</u> USA Segmentation Dualisme	(5) <u>Taylorisme social-démocrate</u> ou coopératif
Requalification Innovations organisationnelles et technologiques	(2) <u>Fordisme renouvelé</u> Sécurité d'emploi et flexibilité	(4) <u>Californien</u> Individualisation des salaires et de l'emploi	(6) <u>Démocratie salariale</u> Participation négociée (comités paritaires)

ONTARIO

QUÉBEC
PATERNALISME PARTENARIAT

Source: Bélanger et Lévesque, 1992 a: 75

(Modèles d'entreprise)

- 27 Toutes ces formes d'entreprises sont présentes au Québec, mais nos recherches tendent à montrer que les deux formes considérées comme les plus innovantes font place à la participation des travailleurs, soit la configuration misant sur la participation individualisée, dite californienne, et celle misant sur la participation négociée, dite démocratie salariale. La première repose sur des entrepreneurs charismatiques ouverts à la participation, mais dans un cadre dominé par le paternalisme et un fort enracinement dans la collectivité locale (ex. Cascade). La seconde configuration fait également place à la

participation, mais dans un cadre reposant sur le partenariat et la négociation (ex. dans le secteur des pâtes et papiers où l'on retrouve souvent des comités paritaires). En somme, la coopération et la flexibilité qu'on peut observer dans la plupart des entreprises innovantes sont "pauvres ou riches, selon qu'elles s'accompagnent de formation, de requalification, d'autonomie, de responsabilité qui à la limite conduisent à de nouvelles configurations des métiers" (Grant, Bélanger, Lévesque 1997 : 25). Par contre, nos recherches montrent toutefois que les innovations sociales dans les entreprises ne semblent pas se diffuser aussi largement et rapidement qu'on pourrait s'y attendre en raison entre autres, d'une absence de compromis pour des changements institutionnels qui leur seraient favorables comme en témoigne la difficulté de modifier en conséquence le code du travail (Bélanger, Lapointe et Lévesque, 2000).

Le système des services collectifs et la reconfiguration de l'État providence

- 28 Les recherches sur les CLSC que nous avons réalisées au milieu des années 1980, sont à l'origine de la problématique du CRISES. Ces recherches ont permis de voir comment les institutions offrant des services collectifs ne pouvaient être appréhendées que sous l'angle des rapports de travail. Il était apparu entre autres que les rapports aux usagers y étaient aussi déterminants que les rapports de travail, notamment pour la définition des programmes et services (Bélanger et Lévesque, 1986 ; Bélanger, Lévesque et Plamondon, 1987 ; Bélanger et Lévesque, 1990 et 1988). Toutefois, ce n'est que plus récemment que les rapports de consommation sont devenus pour le CRISES un axe de recherche aussi important que celui du travail et des entreprises. De même, si l'intérêt pour l'économie sociale était présent depuis fort longtemps (Lévesque, 1985 et 1982), les recherches portaient plutôt sur les coopératives que sur les OBNL évoluant dans le domaine des services aux personnes.

Crise et reconfiguration de l'État providence

- 29 Dans le domaine social, la Révolution tranquille des années 1960 et la réforme Castonguay des années 1970 ont amené un progrès indéniable. La modernisation du système d'éducation et des services sociaux et de santé a signifié un accroissement considérable de l'intervention de l'État sur le plan du financement, de la régulation et de la dispensation des services. Ces services sont devenus davantage accessibles et gratuits dans l'ensemble de la société québécoise. Toutefois, l'organisation des services devenus plus universels s'est déployée selon un rapport avec les citoyens comparable à celui que l'on retrouve dans la très grande entreprise de l'époque, c'est-à-dire un rapport hiérarchique et bureaucratique. De plus, dans le domaine de la santé et des services sociaux, les réformes des années 1960 et 1970, en dépit de leurs effets positifs, entretenaient un net penchant pour « l'hospitalocentrisme » : plus de services de santé et de bien-être devenaient accessibles et gratuits, mais à condition d'être consommés dans les centres hospitaliers et dans les centres de services sociaux plutôt que dans les milieux de vie naturel des personnes aux prises avec des problèmes de santé et de bien-être. De même, les solidarités communautaires, la prévention et les déterminants sociaux de la santé et du bien-être sont demeurés négligés par les autorités publiques jusqu'à tout récemment (Bélanger et Lévesque, 1992 ; Lévesque, Bourque et Vaillancourt, 1999).

- 30 Sur l'État Providence et les services collectifs, les recherches montrent que la reconfiguration peut se faire autrement que sous le mode de la privatisation et de la marchandisation (Vaillancourt, 1999 et 1996). Dans le domaine de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires, grâce à leurs luttes et à leur vigilance incessantes, ont obtenu dans le cadre de la réforme Côté-Rochon la reconnaissance de leur identité propre, un financement durable et la possibilité d'influencer l'élaboration et l'application de la politique d'évaluation les concernant. Alain Noël du CRITERE montre que cette reconfiguration est différente de celle proposée par le néolibéralisme et le *Workfare State* (Noël, 1997). Cette configuration appelée « État partenaire » dépasse en quelque sorte l'universalisation par sa volonté de tenir compte des différences et de l'équité. De même, les transferts sociaux sont inscrits dans une reconnaissance de la pluri-activité et implicitement de l'économie plurielle. Enfin, ce qui nous semble le plus significatif, c'est la volonté de donner plus de pouvoir aux usagers et de reconnaître le niveau local. Dans cette reconfiguration, la gouvernance repose sur la reconnaissance de la société civile et de la diversité des acteurs sociaux dans le cadre de compromis faisant appel à de nouvelles solidarités.
- 31 Enfin, ce contexte institutionnel serait devenu plus favorable aux expérimentations relevant de l'économie sociale que qu'à celles des entreprises manufacturières et des services marchands comme indiqué précédemment. Outre l'autonomisation du Chantier de l'économie sociale comme instance de représentation, trois séries de mesures favorables au développement de l'économie sociale découlent plus ou moins directement du Sommet socio-économique de 1996. La première mesure concerne la reconnaissance du statut de "partenaire à part entière" des acteurs de l'économie sociale pour les grands enjeux de développement et leur représentation dans les instances partenariales et dans les démarches de concertation. La seconde série de mesures concerne le financement de l'économie sociale, soit la création de fonds spécifiques de développement⁸ et l'ouverture de certaines institutions publiques de capital de risque, y compris aux OBNL. La troisième série de mesures concerne le cadre législatif, notamment la création d'un nouveau type de coopérative, la coopérative de solidarité fondée sur le partenariat entre les travailleurs, les usagers et la communauté locale. Dans l'économie sociale, on passe donc d'une période où prédominaient l'expérimentation et les projets pilotes à une autre période où leur diffusion à l'échelle de la société devient possible (Lévesque et Mendell, 1999 ; Lévesque et Vaillancourt, 1998).

L'économie sociale : développement économique et développement social

- 32 Les chercheurs du CRISES ont réalisé de nombreuses monographies sur des organisations relevant de l'économie sociale à partir d'une grille comparable à celle utilisée pour les entreprises (Comeau, 1996). Ainsi, les entreprises d'insertion ont été l'objet de plus d'une vingtaine de monographies entre autres dans le cadre de la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC)⁹ En liaison ou non avec les Corporations de développement communautaire (CDC) et les Corporations de développement économiques communautaires (CDEC), ces entreprises s'inscrivent souvent dans le cadre d'une problématique du développement local (Favreau, 1993 ; 1996 ; 1998 ; Comeau, Favreau, Lévesque, Mendell, 2001). Pour plusieurs travailleurs sociaux et organisations communautaires, l'insertion et le développement local ont été la porte d'entrée pour s'intéresser à l'économie sociale, à la création d'emplois et d'entreprises (Fréchette et Favreau, 1997 ; Favreau et Lévesque, 1993). Sur ce terrain, le partenariat avec le secteur

public et le secteur privé s'est imposé comme allant de soi, même si cette rencontre ne se révèle fructueuse que lorsqu'elle fait suite à une négociation équilibrée entre les différents partenaires (Bélanger et Lévesque, 1992).

- 33 De même, une quinzaine de monographies et deux sondages sur les fonds de développement local et communautaire révèlent que ces fonds sont des instruments indispensables pour soutenir des entreprises dont le potentiel dépasse les seules ressources marchandes. En effet, ils offrent non seulement du financement mais également du soutien et du conseil. La plupart de ces fonds font également appel au partenariat aussi bien pour leur émergence que pour leur fonctionnement. S'ils relèvent de l'économie sociale du point de vue de leur mission, il est encore trop tôt pour évaluer dans quelle mesure ils contribuent à l'empowerment des collectivités concernées (Lévesque et Mendell, 2001 et 1998 ; Lévesque, 2000a, Lévesque, Mendell et Van Kemenade, 1996).
- 34 Le développement social constitue également un terrain important d'expérimentation pour l'économie sociale. Les recherches ont porté entre autres sur le logement social et communautaire (Coté et Lévesque, 2001 ; Bouchard, 1998 ; Jetté, Thériault, Mathieu et Vaillancourt, 1998), et les services de proximité dont les services de l'aide à domicile (Vaillancourt et Jetté, 1997 ; Vaillancourt, 1996). La plupart des expérimentations analysées ont surgi soit pour répondre à de nouveaux besoins non satisfaits par l'État-providence comme cela est manifeste pour les services de garde, soit comme alternative à des services définis sans grande considération des usagers et des professionnel·les impliqué·e·s comme ce fut le cas dans le domaine de la santé et des services sociaux (Lévesque et Vaillancourt, 1998). Si les études identifient plusieurs dangers réels dont celui de l'instrumentalisation par le marché pour les expérimentations sur le terrain du développement économique ou par l'État pour les expérimentations sur le terrain du développement social, elles révèlent néanmoins des réussites indéniables comme c'est le cas du développement économique communautaire et du logement social et communautaire. Ici comme ailleurs, seule une analyse minutieuse des innovations organisationnelles et institutionnelles permet de distinguer ce qui relève du paternalisme et de la sous-traitance de ce qui s'inscrit dans la logique du partenariat et de la démocratisation (Lamoureux, 1994).
- 35 Enfin, pour terminer cette partie, mentionnons que l'économie sociale ne se limite pas aux services collectifs et de proximité puisqu'elle est également présente dans la production de biens et de services marchands. Dans ce cas, elle est directement en interface non plus avec l'État, mais avec le marché dont elle doit relever le défi. Dans la mesure où un modèle de développement reconnaît la pluralité des formes économiques, l'économie sociale peut s'épanouir comme nous l'avons suggéré dans la section 2 de ce chapitre. À nouveau, il faut reconnaître que la place de l'économie sociale dans une société varie selon les modèles de développement. Dans le modèle néolibéral, elle représente la plupart du temps une « économie de misère » dans la production et des « services de bas de gamme » dans le domaine des services collectifs.

Conclusion

- 36 Les recherches du CRISES que nous avons examinées, tendent à montrer que le nouveau modèle québécois en émergence est différent aussi bien du modèle de la révolution tranquille que de celui mis de l'avant par le néolibéralisme. Dans un premier temps, ces

recherches qui portaient non sur le modèle de développement comme tel mais sur certaines de ces composantes, nous ont fourni de nombreux indices quant à la pertinence de cette hypothèse. Dans un deuxième temps, la mise en perspective de ces recherches nous a permis de dégager certains des traits d'une telle configuration, soit le fait qu'elle repose sur la concertation et sur le partenariat, sur une nouvelle économie mixte voire plurielle, sur une gouvernance faisant appel à la société civile, sur une inscription dans la mondialisation de pair avec un nationalisme économique. Il est apparu également que cette configuration est présente à la fois sur le terrain de la production de biens et des politiques industrielles et sur celui des services collectifs et de la reconfiguration de l'État-providence. Enfin, comme modèle en émergence, la configuration partenariale est insuffisamment institutionnalisée de sorte que les retours en arrière ou plus probablement les fuites vers l'avant sont toujours du domaine du possible : d'une part, plusieurs institutions relèvent encore du « modèle québécois première manière » (de la révolution tranquille) ; d'autre part, le laisser-faire est considéré comme éminemment désirable par certains acteurs qui n'osent l'avouer. Dans cette visée, nous identifierons maintenant quelques-uns des enjeux que soulève la question du modèle québécois, notamment sa version partenariale.

- 37 Un des enjeux de ce modèle en émergence provient de sa faible explicitation notamment de la part des dirigeants des grandes entreprises collectives et des hommes politiques, ce qui demeure préoccupant, et sous cet angle, les pratiques innovantes sur le terrain sont souvent en avance sur le discours des acteurs sociaux. En effet, les innovations sociales ne peuvent se diffuser à l'échelle de la société sans une vision ou un paradigme qui laisse entrevoir comment elles peuvent former système et se renforcer ainsi les unes et les autres. Chose certaine, les tenants de l'ancien paradigme s'en remettent à la seule dénonciation du néolibéralisme. Mais, se limiter à opposer révolution tranquille et néolibéralisme risque de nous entraîner dans un débat stérile autour de deux positions irréductibles : plus de marché versus plus d'État (Paquet, 1999 : 127 sq). Ces deux positions supposent que le modèle de la révolution tranquille est encore présent : dans un cas, on cherche à le maintenir ; dans l'autre, à le détruire. Si notre analyse est correcte, le débat doit se faire non pas entre deux mais bien trois positions. Une première qui met l'accent sur la continuité avec le modèle de la révolution tranquille et qui nous oriente vers la seule défense des acquis. Une seconde qui consiste à le modifier de manière néolibérale, c'est-à-dire en donnant plus de place au marché. Une troisième qui consiste à le modifier d'une manière solidaire, c'est-à-dire en donnant plus de place à la société civile et au partenariat comme nous l'avons observées dans nos recherches.
- 38 Un deuxième enjeu lié étroitement au premier est celui de la démocratie. En effet, l'explicitation du modèle en émergence suppose le débat et la délibération dans le cadre non seulement des divers partis politiques mais également de la société civile. En effet, les divers acteurs collectifs, notamment les syndicats, les groupes de femmes, les groupes communautaires et les associations, doivent également être parties prenantes de ce débat en constituant autant d'espaces publics et en favorisant des confrontations d'intérêts collectifs dans le cadre de la concertation à l'échelle nationale et des diverses instances intermédiaires. Certaines analyses mettent en lumière les dangers d'une « citoyenneté incorporée » où la place accordée aux entreprises risque d'entraîner une privatisation de la citoyenneté au détriment des individus (Duchastel, 2001). Ces dangers sont bien réels surtout si les acteurs sociaux ne cherchent pas à inscrire leurs intérêts collectifs dans la visée de l'intérêt général. Cela dit, ces dangers sont également présents dans des régimes

libéraux comme celui des États-Unis. Pour notre part, nous sommes enclin à nous inspirer de politicologues allemands et suédois qui prennent acte des limites de la démocratie libérale pour la compléter par une démocratie dite sociale (Schmitter, 1992 ; Offe, 1997). Sous cet angle, l'intérêt général ne se réduit pas à la somme des intérêts individuels puisqu'on suppose qu'une société est également composée de groupes sociaux et d'appartenances collectives diverses. Dès lors, la démocratie dispose de deux jambes pour avancer :

- celle de la **démocratie représentative** qui permet aux individus de s'exprimer par le vote pour des partis politiques qui se donnent des programmes politiques ;
- celle de la **démocratie sociale** qui permet à des acteurs sociaux porteurs d'intérêts collectifs de dégager un intérêt général, laissant par ailleurs aux représentants élus le soin de lui donner la légitimité requise dans un État de droit.

- 39 Si l'on veut que la configuration partenariale ne sombre pas dans une privatisation de la citoyenneté, il faut prendre au sérieux la démocratie sociale et investir lourdement dans la délibération (ce qui suppose une grande transparence) pour construire des intérêts collectifs qui ne soient pas des intérêts particuliers déguisés et pour confronter ces intérêts collectifs entre eux de manière à dégager des compromis allant dans le sens de l'intérêt général (Thériault, 1996 ; Monnier et Thiry, 1997). Ce faisant, le modèle québécois constituerait une bonne porte d'entrée pour débattre du projet de société et donner un contenu précis à ce que doit être l'intérêt général à l'ère de la mondialisation, mais cette voie n'est pas celle de la facilité.
- 40 **Un troisième enjeu pour un nouveau modèle québécois** concerne la capacité de la société québécoise à faire en sorte que les minorités ethniques puissent faire valoir leur point de vue dans ce débat. Cet enjeu est de première importance en ce début du XXI^e siècle. On peut supposer que la volonté d'ouverture sur le monde offre une porte d'entrée nouvelle pour l'intégration de ces minorités et des groupes d'exclus au plan de la citoyenneté active. L'effort d'adaptation doit être consenti non seulement par les nouveaux arrivants mais également par ceux qui sont dans la position d'accueillir. Si ce défi est relevé, il en résultera un enrichissement collectif qui dépasse manifestement aussi bien les stratégies d'assimilation que celle de repli sur soi. Une approche intégrationniste misant sur l'adaptation réciproque des minorités et de la majorité représente donc une formule exemplaire du point de vue des valeurs et une formule optimale du point de vue des résultats (une formule gagnant-gagnant). Pour y arriver, les diverses parties doivent faire des compromis quant aux aspirations et intérêts immédiats de leur groupe ethnique. Par conséquent, les promoteurs d'un nouveau modèle québécois peuvent ignorer les ambivalences des québécois sur les rapports du Québec avec le reste du Canada (Létourneau, 2000). Dans cette visée, il faudrait poursuivre et élargir la recherche pour voir comment les politiques fédérales favorisent ou non l'émergence d'une configuration partenariale.
- 41 Enfin, la **performance du modèle québécois** représente un enjeu qui ne peut être occulté, même si nos recherches visaient d'avantage à caractériser ce modèle qu'à le comparer aux autres. En plus d'en montrer la spécificité par rapport aux modèles des périodes antérieures, il faut pouvoir comparer le modèle québécois aux autres modèles nationaux tant du point de vue de la spécificité que de la performance économique. L'évaluation et la comparaison internationale des expérimentations en termes de modèle de développement représentent deux domaines de recherches dans lesquelles les chercheurs du CRISES comptent investir dans les années à venir¹⁰.

- 42 Pour le moment, il nous semble que l'évaluation de la performance d'une configuration « nationale » comme celle du Québec suppose d'élargir le champ de l'analyse pour y inclure d'autres dimensions que celles centrées exclusivement sur l'activité économique, telles celles relevant du développement durable et de la qualité de vie. C'est ce que suggère Francisco Vergara lorsqu'il questionne la supériorité du modèle néolibéral (ou anglo-saxon) par rapport au modèle social-démocrate. « Selon une opinion très répandue, écrit-il, le modèle néolibéral serait le plus efficace du point de vue économique. Mais, compte tenu du fait qu'il engendre beaucoup d'inégalités, il serait préférable d'opter pour un modèle moins performant mais plus juste » De plus, il ajoute : « même du point de vue exclusivement économique, il n'est pas évident que le modèle anglo-saxon soit plus efficace » (Vergara, 2000 : 66). Ces derniers commentaires nous ramènent au point de départ de ce texte, soit la nécessité de bien identifier le cadre théorique présidant alors à l'analyse et de ne pas oublier que le choix de ce cadre est fortement orienté par les valeurs du chercheur. Mais, dans un cas comme dans l'autre, il ne saurait être question de faire l'économie de la rigueur et de la cohérence qu'exige toute approche théorique digne de ce nom.
-

BIBLIOGRAPHIE

- BÉLANGER, P. R., J. BOUCHER et B. LÉVESQUE. 1994), « L'économie solidaire au Québec : la question du modèle de développement », dans J.-L. Laville (dir.), **L'Économie solidaire, Une perspective internationale**, Paris, Desclée de Brouwer, p. 141-175.
- BÉLANGER, P. R., M. GRANT et B. LÉVESQUE (dir.) (1994), **La modernisation sociale des entreprises**, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 320 p.
- BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1995), « La modernité par les particularismes. Le modèle québécois de développement économique », dans J.-P. Dupuis (dir.), **Le modèle québécois de développement économique**, Cap-Rouge, Presses Inter Universitaires, 115-131.
- BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1992a), « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat », dans G. Daigle et G. Rocher (dir.), **Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis**, Montréal, PUM, p. 713-747.
- BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1992b), « Éléments théoriques pour une sociologie de l'entreprise : des classiques aux néo-classiques », **Cahiers de recherche sociologique**, no 18-19, p. 55-92.
- LÉVESQUE, Benoît et Paul R. BÉLANGER (1992c), Amérique du Nord : la participation contre la représentation ?, **Travail**, Paris, No 24 (1991-1992), pp. 71-91.
- BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1991), « La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », **Cahiers de recherche sociologique**, no 17, p. 17-52.
-

BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1990), "Le système de santé et de services sociaux au Québec : Crise des relations de travail et du mode de consommation" in **Sociologie du travail**, Paris, no 2, pp. 231-244.

BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1988), "Une forme mouvementée de gestion du social", **Revue internationale d'action communautaire**, 19/59, p. 49-64.

BÉLANGER, P. R., P.-A. LAPOINTE et B. LÉVESQUE, 1998, **Innovations organisationnelles et blocages institutionnels dans les entreprises québécoises**. Cahiers du CRISES, 9809, 43 p.

BÉLANGER, P. R., LÉVESQUE, B. et M. PLAMONDON, **Flexibilité du travail et demande sociale dans les Centres locaux de services communautaires**, Québec, Les Publications du Québec, 1987, 277 p.

BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1986), **La bureaucratie contre la participation. Le CLSC de Berthier**, Montréal, Département de sociologie, 186 p.

BOLTANSKI, L. et E. CHIAPPELLO (1999) **Le nouvel esprit du capitalisme**, Paris, Éditions Gallimard, 817 p.

BOLTANSKI, L. et L. THEVENOT (1991), **De la justification. Les économies de la grandeur**, Paris, Gallimard.

BOUCHARD, M. LÉVESQUE, B. et G. L. BOURQUE (2001), « L'évaluation de l'économie sociale dans la perspective des nouvelles formes de régulation socio-économique de l'intérêt général », in **Cahiers de recherche sociologique**, Mars 2001

BOUCHARD, M. et L. CHAGNON, (1998), "Le développement des communautés locales à la croisée des partenariats", **Économie et Solidarités**, vol. 29, no 2, 1998, pp. 42-50

BOUCHER, J. (1992), « Les syndicats : de la lutte pour la reconnaissance à la concertation conflictuelle », G. DAIGLE (dir.), **Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis**, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, pp. 107-136.

BOUCHER, J. L. et L. FAVREAU (1997), "Néolibéralisme et redéfinition des mouvements sociaux : quelques paramètres", dans J.-L. Klein, P.-A. TREMBLAY et H. DIONNE (dir.), **Au delà du néolibéralisme : quel rôle pour les mouvements sociaux ?**, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1997, pp. 125-134.

BOUCHER, J. et L. FAVREAU (1992), "L'évolution du discours de la SCN sur les stratégies syndicales" (1970-1990), in P.R. BÉLANGER, M. GRANT et B. LÉVESQUE (dir.), **Modernisation sociale des entreprises**, Montréal,

BOURQUE, G. L. (2000), **Le modèle québécois de développement. De l'émergence au renouvellement**. Québec, Presses de l'Université du Québec, 236 p.

BOURQUE, G. L. (sous la dir. de B. Lévesque)(1998). **Politique et modernisation industrielle : le modèle québécois de développement sous les libéraux**, 1985-1994. Thèse de doctorat, Département de sociologie, UQAM, mai 1998..

BOURQUE G. L. et B. LÉVESQUE. 1999. **Le modèle québécois en question**. Montréal, Cahiers du CRISES (no 9910), 1999, 42 p.

BOYER, R. (1999), « La politique à l'ère de la mondialisation et de la finance : le point sur quelques recherches régulationnistes », **L'Année de la régulation**, vol. 3, pp. 13-75.

BOYER, R. (1995), « Vers une théorie originale des institutions économique », dans R. BOYER et Y. SAILLARD (dir.), **Théorie de la régulation, l'état des savoirs**, Paris, Éditions La Découverte, p. 530-538.

- BOYER, R. (1986), **La théorie de la régulation : une analyse critique**, Paris, La Découverte.
- BOYER, R. et M. FREYSSENTET (2000), **Les modèles productifs**, Paris, La Découverte, 122 p.
- BRETON, G. et C. LEVASSEUR (1990), « État, rapport salarial et compromis institutionnalisé », G. Boismenu et D. Drache (dir.), **Politique et régulation. Modèle de développement et trajectoire canadienne**, Montréal, Méridien, 1990, pp. 71-98.
- BRUNELLE, D., BÉLANGER, Y. et C. DEBLOCK (1999), « L'intégration économique continentale et ses effets sur les gouvernement infra-étatiques : de l'ALE à l'ALENA et au-delà », **Cahiers de recherche sociologique**, No 32, p. 85-118.
- CHAREST, J. (1999), « Articulation institutionnelle et orientations du système de formation professionnelle au Québec », **Relations industrielles**, vol. 54 no 3, pp. 439-468.
- CHAREST, J. (1998), **Emploi et institutions : l'expérience de la concertation sectorielle au Canada et au Québec**, in D.G. TREMBLAY (dir.), **Objectif plein emploi. Le marché, la social-démocratie ou l'économie sociale**, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, pp. 232-253.
- COMEAU, Y., FAVREAU, L., LÉVESQUE, B. et M. MENDELL. 2001. **Emploi, économie sociale, développement local**, Québec, Presses de l'Université du Québec, 336 p.
- COMEAU, Y. et L. GAUDREAU 2000, **La mobilisation des personnes sans emploi. Rapport d'une enquête conscientisante à Québec**, Québec, Université Laval, 106 p.
- COMEAU, Y. et L. LACOMBE (1998), **Monographie et évaluation du Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec (CRÉECQ) (1993-1998)**, CRÉECQ et Université Laval, 108 p.
- COMEAU, Y. et B. LÉVESQUE (1993), « Workers' Financial Participation in the Property of Enterprise in Quebec », **Economic and Industrial Democracy**, vol. 14 no 2, pp. 233-250.
- COTE, D. et B. LÉVESQUE (2001), **L'impact socio-économique des coopératives d'habitation des régions de Montréal, de Laval et de la Montérégie**, Montréal, CDR de Montréal, 29 p.
- CRISES (1995 à 2000), **Rapport annuel**, Montréal, 1995 à 2000.
- CROUCH, C. et W. STREECK (dir.) (1996), **Les capitalismes en Europe**, Paris, La Découverte, 275 p.
- DUCHASTEL, J. (2000), « De l'universel au particulier. De l'individu citoyen au citoyen incorporé », Y. BOISVERT, J. HAMEL et M. MOLGAT (Sous la dir.), **Vivre la citoyenneté. Identité, appartenance et participation**, Montréal, Liber, pp. 36-52. Ou 2001
- DUPUIS, J.-P. (Sous la dir.) (1995), **Le modèle québécois de développement économique**. Québec, Presses Inter Universitaires, 184 p.
- FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE (1996), **Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention**, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1996, 230 p.
- FAVREAU, L. (1998), « Québec. L'insertion conjugquée avec le développement économique communautaire », in J. DEFOURNY, L. FAVREAU et J.-L. FAVREAU (dir.), **Insertion et nouvelle économie sociale. Un bilan international**, Paris, Desclée de Brouwer, pp. 159-182.
- GRANT, M. 1999. " Propriété ouvrière et modernisation sociale des entreprises : le cas du Fonds de solidarité de la FTQ". Sous la direction de P.-A. LAPOINTE, R. PAQUET, D. VEILLEUX et T. WAGAR, **La transformation des institutions dans la régulation des rapports de travail**,

Sélection de textes du 35^{ème} congrès de l'Association canadienne des relations industrielles, p. 159-173.

GRANT, M. et B., LÉVESQUE (1997), "Aperçu des principales transformations des rapports du travail dans les entreprises : le cas québécois", in GRANT, M., BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (Sous la dir. de). **Nouvelles formes d'organisation du travail**, Paris et Montréal, Éd. L'Harmattan, 1997, pp. 221-277.

GRIGNON, M. (sous la direction de B. Lévesque et de P. R. Bélanger). **Les politiques patronales de modernisation des entreprises : le cas de l'AMQ**. Montréal, Département de sociologie, UQAM. 1997, 161 p.

HEKPAZO, J. (1999). **Le "modèle québécois" de Bouchard et de Charest : un autre subterfuge !**, Montréal, Regroupement pour une alternative politique. Site web du RAP : www.cubernaute.com/rap/rap.htm).

HOLLINGSWORTH, J.R. et R. BOYER (dir.)(1997), **Contemporary Capitalism. The Embeddedness of Institutions**, Cambridge, Cambridge University Press.

Jetté, C. Thériault, L. Mathieu, R. et Y. Vaillancourt (2000), **Économie sociale et transformation de l'État-providence dans le domaine de la santé et du bien-être**, Québec, Presses de l'Université du Québec, 210 p.

KERSTRAT, Y.-C. (1998), **La modernisation sociale des entreprises du Mouvement Desjardins. Etude du discours des dirigeants (1970-1990)**, Montréal, Thèse de doctorat (Département de sociologie, UQAM) (Sous la dir. de B. Lévesque et M. Beauchamp).

LAMOUREUX, J. (1994), **Le partenariat à l'épreuve**, Montréal, Editions St-Martin.

LAPOINTE, P.-A. (1998), "Identités ouvrières et syndicales : fusion et distanciation et recomposition", **Sociologie et société**, vol. XXX no 2.

LAPOINTE, P.-A. (1998a), « La CSN et la démocratie au travail : de l'exclusion à la participation : Y. BÉLANGER et R. COMEAU (dir.) », **La CSN : 75 ans d'action syndicale et sociale**, Québec, PUQ, pp. 228-238.

LÉTOURNEAU, J. (2000), **Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui**, Montréal, Boréal, 194 p.

LÉVESQUE, B. (2000), Préface, in G. L. BOURQUE (2000), **Le modèle québécois de développement. De l'émergence au renouvellement**. Québec, Presses de l'Université du Québec, p. vii-xxiii.

LÉVESQUE, B. (2000a). **Originalité et impact de l'action des SOLIDE sur le développement local et sur l'emploi au Québec**, Montréal, Cahier du CRISES, 29 p.

LÉVESQUE, B. (1999), "Le Rendez-vous de l'économie sociale et solidaire : deux éléments devenus incontournable du nouvel environnement", **Nouvelles Pratiques Sociales**, vol. 12 no 1, p. 277-290.

LÉVESQUE, B. 1999a. "Le développement local et l'économie sociale : deux éléments devenus incontournable du nouvel environnement", in **Économie et Solidarités**, vol. 30 no 1 (1999), pp. 111-126.

LÉVESQUE, B. (1997) "Démocratisation de l'économie et économie sociale", in Guy Laflamme, Paul-André Lapointe et alii (Sous la dir.), **La crise de l'emploi. De nouveaux partages s'imposent !**, Québec, Presses de l'Université Laval, 1997, pp. 87-123.

LÉVESQUE, Benoît (Sous la dir.)(1997a) avec la coll. de M. BOUCHARD, M. GRANT, L. DESROCHERS et F. JACQUES, **Desjardins, Une entreprise et un mouvement ?** Montréal, PUQ, 1997, 352 p.

LÉVESQUE, Benoît (dir.) (1985), **Le profil socio-économique des coopératives de travailleurs**, Montréal, Conseil provincial des coopératives de travail, 180 p.

LÉVESQUE, Benoît (1982), « L'économie sociale française, signification d'un renouveau », **Coopératives et Développement**, vol. 15 no 1, pp. 201-207.

LÉVESQUE, B., BOURQUE, G. L. et E. FORGUES (2001), **La nouvelle sociologie économique. Originalité et diversité des approches**. Paris, Desclée de Brouwer, 268 p.

LÉVESQUE, B., BÉLANGER, P. R., BOUCHARD, M., MENDELL, M. (2000), **Le Fonds de solidarité (FTQ), un cas exemplaire de nouvelle gouvernance**, Montréal, Fonds de solidarité, 107 p.

LÉVESQUE, B., BÉLANGER, P. R. et L. MAGER (1999), « La réingénierie des services financiers : un secteur exemplaire de l'économie de service. Le cas des Caisses populaires et d'économie Desjardins », **Lien social et Politiques**, No 40, p. 89-103.

LÉVESQUE, B., BÉLANGER, P. R. et L. MAGER (Sous la dir.), **La réingénierie des Caisses populaires et d'économie Desjardins. Contexte et étude de cas**, Montréal, CRISES/SAC-UQAM/FC-CSN, 1997, 298 p.

LÉVESQUE, B., BOURQUE, G. L. et Y. VAILLANCOURT (1999), "Trois positions dans le débat sur le modèle québécois", **Nouvelles Pratiques Sociales**, vol. 12 no 2, décembre 1999, p. 1-10.

LÉVESQUE, B., MALO, M.-C. (1992), "L'économie sociale au Québec, une notion méconnue, une réalité économique importante, dans J. Defourny et J.L. Monzon Campos (dir.), **Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique/The Third Sector, Cooperative, Mutual and Non Profit Organizations**, Bruxelles, De Boeck-Université, pp.

LÉVESQUE, B., MALO, M.- C. et J.-P. GIRARD (1998), « L'ancienne et la nouvelle économie sociale : deux dynamiques, un mouvement ? Le cas du Québec », dans J. Defourny et P. Develtere (dir.), **Économie sociale au Nord et au Sud, une perspective internationale**, Bruxelles, De Boeck Université, p. 195-216.

LÉVESQUE, B., M. MENDELL, R. BENOÎT, L. FAVREAU, D. MARTEL et R. PAQUET. **La création d'entreprises par les chômeurs et les sans-emploi : le rôle de la microfinance**, UQAM, Montréal, 2000, 243 p (Rapport réalisé pour l'OIT-BIT, Genève).

LÉVESQUE, B. et M. MENDELL (1999), « L'économie sociale au Québec : éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche », **Lien social et Politiques** (anciennement RIAC), no 41, p. 105-118.

LÉVESQUE, B. et M. MENDELL (1998), "Les fonds régionaux et locaux de développement du Québec : des institutions financières relevant principalement de l'économie sociale", in M.-U. PROULX (dir.), **Territoire et développement économique**, Paris, L'Harmattan, p. 220-270.

LÉVESQUE, B., et W. NINACS (2000), « The Social Economy in Canada : The Quebec Experience », dans E. Shragge and J.-M. Fontan (dir.), **Social Economy : International Debates and Perspectives**, Montreal, Black Rose, p. 111-129

LÉVESQUE, B. et Y. VAILLANCOURT (1998), « Les services de proximité au Québec : de l'expérimentation à l'institutionnalisation », **Cahiers du CRISES** et du LAREPPS, 23 p.

MELUCCI, A. (1989), **Nomads of the Presents. Social Movements and Individual Needs in the Contemporary Society**, London, Hutchinson Radius.

- MIGUÉ, J.-L. (1999). **Étatisme et déclin du Québec. Bilan de la Révolution tranquille**, Montréal, Les éditions Varia
- MONNIER, L. et B. THIRY (1997), « Architecture et dynamique de l'intérêt général », (dir.), MONNIER, L. et B. THIRY **Mutations structurelles et intérêt général. Vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopérative ?**, Bruxelles, De Boeck Université.
- NOËL, A. (1996), « Vers un nouvel État-providence ? Enjeux démocratiques », **Politique et Sociétés**, vol. 15 no 30, p. 1-28.
- OFFE, C. (1997), **Les démocraties modernes à l'épreuve**, Paris, L'Harmattan, 352 p.
- OFFE, C. et H. WIESENTHAL (1985), "Two Logics of Collective Action : Theoretical Notes on Social Class and Organizational Form," in C. Offe (Ed.), **Disorganized Capitalism**, Cambridge, Polity Press, p. 170-220.
- ORLÉAN, A. (1999), **Le pouvoir de la finance**, Paris, Ed. Odile Jacob.
- PAQUET, G. (1999). **Oublier la Révolution tranquille. Pour une nouvelle socialité**, Montréal, Liber, 1999.
- PIORE, M. J. et C. SABEL (1989), **Les chemins de la prospérité. De la production de masse à la spécialisation souple**, Paris, Hachette (Première édition en anglais : **The Second Industrial Divide**, New-York, Basic Books 1984).
- PIORE, M. J. et C. SABEL (1985), « Le paradigme de la production de masse et ses alternatives ; les cas des États-Unis et de l'Italie », **Cahier du centre d'études de l'emploi**, no 29, Paris, PUF.
- PUTNAM, R. D. (1999), **Bowling Alone. The Collapse of American Democracy**, New York, Simon & Schuster, 538 p.
- SALAIS, R. et M. STORPER (1993), **Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France**, Paris, Éditions de l'école des Hautes Études en Sciences Sociales, 468 p.
- STREECK, W. et P. C. SCHMITTER (1985), **Private Interest Government : Beyond Market and State**, London, Sage Publications.
- THERIAULT, J.-Y. (1996), « De la critique de l'État-providence à la reviviscence de la société civile : le point de vue démocratique », in S. PAQUEROT (dir.), **L'État aux orties ?**, Montréal, Ed. Ecosociétés, pp. 141-149.
- TOURAINÉ, A. (1999), **Comment sortir du libéralisme ?**, Paris, Librairie Arthème Fayard, 164 p.
- TOURAINÉ, A. (1978), **La voix et le regard**, Paris, Seuil.
- STRANGE, S. (1996), « L'avenir du capitalisme mondial. La diversité peut-elle persister indéfiniment ? » dans C. Crouch. et W. Streeck (dir.) (1996), **Les capitalismes en Europe**, Paris, La Découverte, p. 246-271.
- SCHMITTER, P. C. (1992), « Interest Systems and the Consolidation of Democracies », in G. MARKS et L. DIAMOND (Eds), **Reexamining Democracy**, London, Sage Publications, pp. 156-181.
- VAILLANCOURT, Y. (1999), "Tiers secteur et reconfiguration des politiques sociales", **Nouvelles Pratiques Sociales**, vol. 11 no 2 et vol. 12 no 1, p. 21-39.
- VAILLANCOURT, Yves (avec la coll. de Christian JETTÉ) (1997), **Vers un nouveau partage des responsabilités dans les services sociaux et de santé. Rôle de l'État, du marché, de l'économie sociale et du secteur informel**, Cahiers du Larepps, no 97-05, Montréal, 302 p.

VAILLANCOURT, Y. (1996), « Sortir de l'alternative entre privatisation et étatisation dans la santé et les services sociaux », dans B. Eme, J.-L. Laville, L. Favreau et Y. Vaillancourt (dir.), **Société civile, État et Économie plurielle**, Montréal, Hull et Paris, Université du Québec et CNRS, p. 147-224.

VAILLANCOURT, Y. et J.-L. LAVILLE (1998), « Les rapports entre association et État : un enjeu politique » dans **Une solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif**, **La revue du M.A.U.S.S. semestrielle**, no 11, p ; 119-135.

VERGATA, F. (2000), « Modèle américain ou modèle européen ? », in **L'État du monde 2001**, Paris et Montréal, La Découverte/Boréal, pp. 66-76.

WEBER, M. 1965, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 538 p.

NOTES

1. Ce texte est issu d'une présentation qui a été faite dans le cadre du Colloque de l'Association d'économie politique (AEP) en octobre 2000.
2. Le Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES) qui existait comme collectif de recherche depuis 1988, a été reconnu comme centre de recherche interuniversitaire en 1999 suite à une évaluation externe. Sur le CRISES, voir notre site : <http://www.unites.uqam.ca/crises>
3. Sur le concept de modèle appliqué au système de production, voir Boyer et Freyssenet (2000 : 8). Ces deux auteurs identifient quatre conceptions : 1) celle d'un idéal à atteindre ; 2) une stylisation d'un ensemble de traits réellement existants ; 3) une construction d'enchaînements logiques à partir de comportements supposés fondamentaux des acteurs ; 4) une réponse cohérente aux problèmes nés des évolutions antérieures. Tout en retenant certains éléments de ces diverses conceptions, les auteurs reconnaissent qu'il s'agit d'une reconstruction théorique *a posteriori* comme le suggère la méthode weberienne de type idéal (Weber, 1965) é
4. Au printemps 2001, le CRISES a procédé à une redéfinition de ses chantiers de sorte que ces derniers sont maintenant au nombre de quatre : un premier chantier dit d'intégration qui porte sur les innovations et transformations sociales et qui vise ainsi l'articulation des divers rapports ; un deuxième chantier qui porte sur les rapports de travail ; un troisième sur les rapports de consommation (usagers et clients) et un quatrième sur les rapports au territoire. Les diverses formes d'entreprises (entreprises capitalistes, entreprises publiques et entreprises d'économie sociale) sont prises en charge à l'intérieur de chacun des chantiers de sorte qu'il n'existe plus un chantier consacré exclusivement à l'économie sociale. Tous les chantiers doivent tenir compte de la diversité des formes de propriété des entreprises et organisations.
5. Ainsi, le taux de syndicalisation est actuellement d'environ de 39 % au Québec, de 28 % en Ontario et 14 % aux États-Unis.
6. Sur les CLD comme instances de gouvernance locale, une recherche est également en cours. L'équipe qui est subventionnée entre autres par le CRSH et le FCAR, réunit les chercheurs suivants : M. Carrier, L. Favreau, W. Frohm, B. Lévesque, M. Mendell, C. Saucier. L'Association des CLD participe à cette recherche comme partenaire.
7. Ces études de cas ne se limitent pas au discours puisqu'elles supposent une analyse des conventions collectives et une observation en entreprise. La plupart des monographies utilisent la grille d'analyse mise au point par Paul-André Lapointe (1993).
8. Relevons la création de quatre fonds réservés à l'économie sociale et les services de proximité : un Fonds pour le logement social ; un Fonds d'économie sociale (FES) sous l'égide des Conseil régional de développement, un volet économie sociale provenant du Fonds de lutte

contre la pauvreté (FLP), enfin le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) dont la capitalisation prévue est de 23 millions \$.

9. La CRDC que dirige Louis Favreau, s'intéresse de façon toute particulière à l'exclusion sociale, aux réponses souvent inédites que les communautés fournissent face à la crise de l'emploi et de l'État social sans négliger les politiques publiques afférentes (ex. les politiques de l'emploi et de développement local et régional). D'où son inscription, par sa problématique et ses membres, dans le CRISES.

10. Dans le domaine des politiques sociales, notre collègue Yves Vaillancourt a constitué un réseau de chercheurs à l'échelle du Canada. Dans le cadre de l'ARUC en économie sociale, Jacques Boucher et Marguerite Mendell coordonnent les recherches d'un chantier sur les comparaisons internationales alors que Jean Carrière et Juan-Luis Klein en font autant pour l'évaluation sociale.

RÉSUMÉS

Il existe un modèle québécois de développement en émergence de type partenarial. Ce modèle est différent aussi bien du modèle keynésien et fordiste de la révolution tranquille que du néolibéralisme. Par contre, ce modèle ne possède pas encore de bases solides, car insuffisamment institutionnalisées. Les traits possibles de cette nouvelle configuration ont été identifiés par les travaux du CRISES à propos des innovations sociales des deux dernières décennies initiées. Ces innovations proviennent des acteurs sociaux organisés que soit au sein des entreprises manufacturières, de certains services marchands et de l'économie sociale. De plus, contrairement à ce que certains pensent, il y a une autre façon de penser le renouvellement du modèle de développement. Un mode basé sur la solidarité qui donne plus de place au partenariat et à la société civile serait le fondement de ce renouvellement.

There is a Quebecois model of development in emergence of partenarial type. This model is different as well from the keynesian model and fordist of the « Révolution Tranquille » as the neoliberalism. On the other hand, this model does not still possess solid bases, because insufficiently institutionalized. The possible features of this new configuration were identified by the works of CRISES about the social innovations of both last introduced decades. These innovations result from organized social actors within the industrial companies, within the certain trade services and within the social economy. Furthermore, contrary to the fact that some people think, there is another way of thinking of the renewal of the model of development. A mode based on the solidarity which gives more place to the partnership and to the civil society would be the foundation of this renewal.

INDEX

Keywords : model, economy, Quebec, actor, civil society, development, State

Mots-clés : modèle, économie, Québec, acteur, société, civile, développement, État

AUTEUR

BENOÎT LÉVESQUE

Professeur, département de sociologie, UQAM et Directeur du CRISES